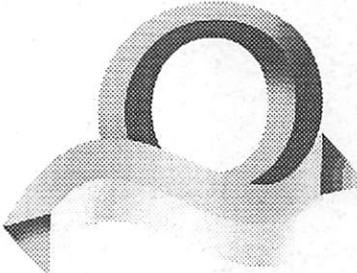




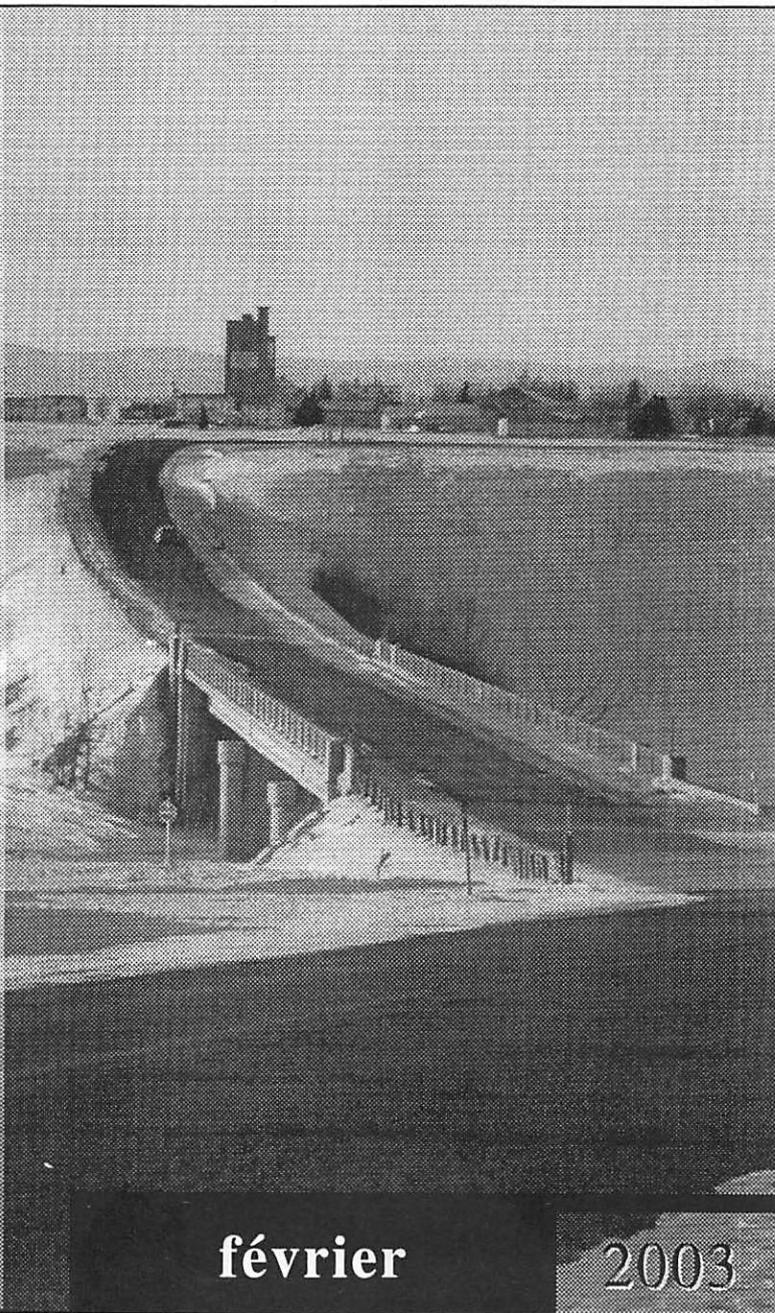
L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS



Vol. 10 n° 3 février 2003

SOMMAIRE

<i>La Francolière sur Internet</i>	<i>3</i>
<i>Bibliothèque du Rocher.....</i>	<i>3</i>
<i>Vente à 10 cents</i>	<i>5</i>
<i>Recette des fermières</i>	<i>5</i>
<i>Cercle de fermières</i>	<i>7</i>
<i>Formation en RCR</i>	<i>8</i>
<i>Le gymnase de la Francolière accessible à la communauté</i>	<i>9</i>
<i>Chronique pastorale</i>	<i>11</i>
<i>Statistiques paroissiales</i>	<i>12</i>
<i>Nouvelles de la Francolière</i>	<i>13</i>
<i>Brunch annuel du baseball mineur ...</i>	<i>15</i>
<i>Info loisirs.....</i>	<i>16</i>
<i>Les Débrouillards</i>	<i>17</i>
<i>Au fil des jours</i>	<i>18</i>
<i>L'Écho municipal</i>	<i>19-38</i>
<i>Les petites annonces</i>	<i>39</i>



février

2003



C.P. 128
 Saint-François (Québec) — GOR 3A0
 Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659

DIRECTEURS

Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019
Jean-Yves Lamonde	259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny



Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
 CLSC Antoine-Rivard 248-2572
 Feu 911
 Municipalité 259-7228
 Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
 Tel-Jeunes 1-800-263-2266



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



La Francolière sur Internet

Regardée de par le vaste monde

Saviez-vous que l'école La Francolière a son site Web depuis l'an dernier?

<http://www.cscotesud.qc.ca/fra>

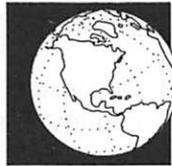
Il a été récemment mis à jour et il le sera tout au long de l'année scolaire. En le visitant, vous pourrez voir les nouveautés de plusieurs classes.

De plus, ne manquez pas de prendre connaissance des nombreuses activités vécues par les élèves.

Si le cœur vous en dit, prenez quelques minutes pour nous faire parvenir vos commentaires. Ce sera grandement apprécié.

On peut dire qu'à La Francolière, ça bouge!

Le personnel de l'école



Ne passez pas février sans un bon livre

Nouveautés du mois

- de Siona Barnett: *L'Art des bouquets* vous enseigne comment créer de magnifiques bouquets de fleurs séchées
- de Liz Trigg: *La campagne à la maison* vous donne des idées pour décorer et cuisiner
- de Bernadette Renaud: *Les chemins d'Eve*. Deux romans: Tome 1 et Tome 2.

Pour ces messieurs

- *Le Guide de l'auto 2003*, de Jacques Duval
- *Le livre des Records Guinness*
- *Les Fables de la Fontaine*, texte intégral illustré par Born. Un magnifique volume avec de très belles illustrations, quelque chose à voir...

Tant attendu

- *Le Seigneur des anneaux*, en coffret de trois volumes.

Tout aussi attendu

- *Aux commandes du destin*, de Robert Piché.

Un rappel des services qui vous sont offerts à votre bibliothèque municipale.

Accès au réseau Internet: pour un dollar de l'heure.
Demandes spéciales: Adressez-vous au comptoir de prêt.
Photocopies: Service de qualité à 0,15\$ la copie.

Nos heures d'ouverture

Lundi: de 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi: de 14 h à 16 h
Dimanche: de 10 h 30 à 12 h

Bienvenue à tous

Diane Gendron

Salon
KARO
Coiffure
Elle et Lui
Carole Guillemette
4, rue Boivin, Saint-François
Québec - G0R 3A0
418 - 259-7117

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 50 personnes

Ultramar



BOUCHERIE *Richard Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) **259-7783**

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

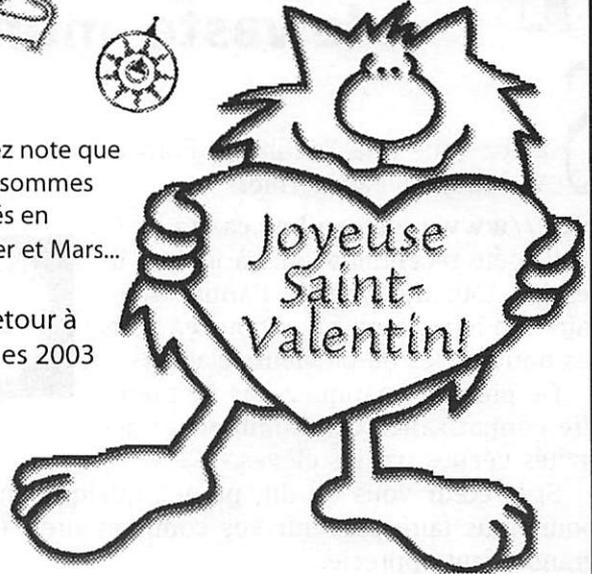
**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Le Café du Havre



Prenez note que
nous sommes
fermés en
Février et Mars...

De retour à
Pâques 2003



Réservation: 259-2953 ou 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

AUTOPRO. CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

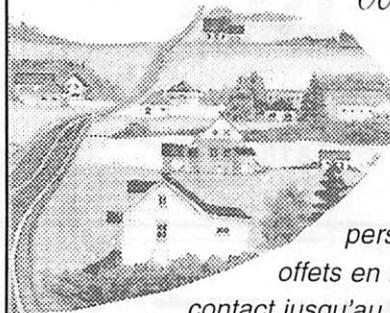
*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

Vente à **0,10**



Tous les jeudis de février, la St-Vincent-de-Paul ou Centraide de Saint-François organise une vente à 10 sous sur tous les articles en stock. Venez nous voir à notre local de La Maison de la Paroisse.

Les bénévoles

Gâteau deux chocolats

- 1/3 tasse d'huile végétale
- 2 carrés de chocolat non sucré Baker's
- 3/4 tasse d'eau
- 1 tasse de sucre
- 1 œuf
- 1 1/4 tasse de farine tout usage
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/2 c. à thé de soda à pâte
- 1 c. à thé de vanille
- 1 paquet 300 g de grains de chocolat mi-sucré
- 1/3 tasse de noix hachées (facultatif)



Préchauffer le four à 350° F.

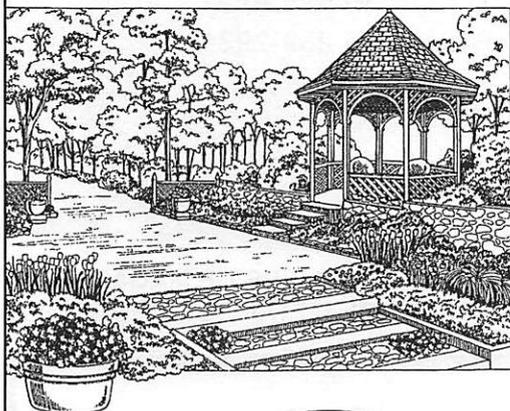
Faire chauffer l'huile et le chocolat au four, dans un moule carré de 8 pouces, environ 4 minutes pour que le chocolat soit fondu.

Ajouter l'eau, le sucre, l'œuf, la farine, le sel, le soda et la vanille. Battre à la fourchette 2 minutes jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse. Incorporer la moitié des grains de chocolat.

Étaler la pâte uniformément dans le moule. Parsemer de noix et du reste des grains de chocolat.

Cuire au four 40 minutes et laisser refroidir.

VOUS Y RÊVEZ DÉJÀ
DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



La Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès maintenant votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.

ferme horticole lajoie inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale
Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence
- 24 heures / 7 jours

115, boul. Tache-Ouest, Montmagny (Qc) G5V 3A6

Opense 7 jours / 24 heures T 1 copie Courriel
(418) 248-0444 (418) 248-0395 ms2controlemont@globetrotter.net



S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD

Vous êtes tanné de voir le même décor depuis des années, venez consulter notre conseillère en décoration (madame Louise Ouellet).

Besoin de matériaux, venez nous voir à l'une ou l'autre de nos trois succursales !!!

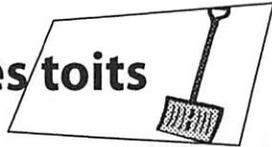
Dominique Guimont
Jacques Garant
Réjean Garant

Saint-François
Berthier
La Durantaye

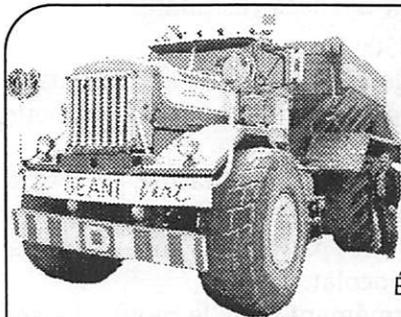
259-7715
259-7718
884-2802



Déneigement des toits



La neige et la glace accumulées en bordure des toits peuvent représenter un danger pour les personnes qui circulent autour des bâtiments. La Régie du bâtiment incite fortement les propriétaires d'édifices publics à procéder au déneigement lorsqu'une telle situation se présente. Au moment de cette opération, toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près de l'édifice ou qui y ont accès. La Régie recommande de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de ne pas endommager la membrane d'étanchéité. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches 1-800-363-1363.



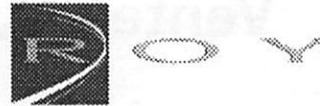
90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

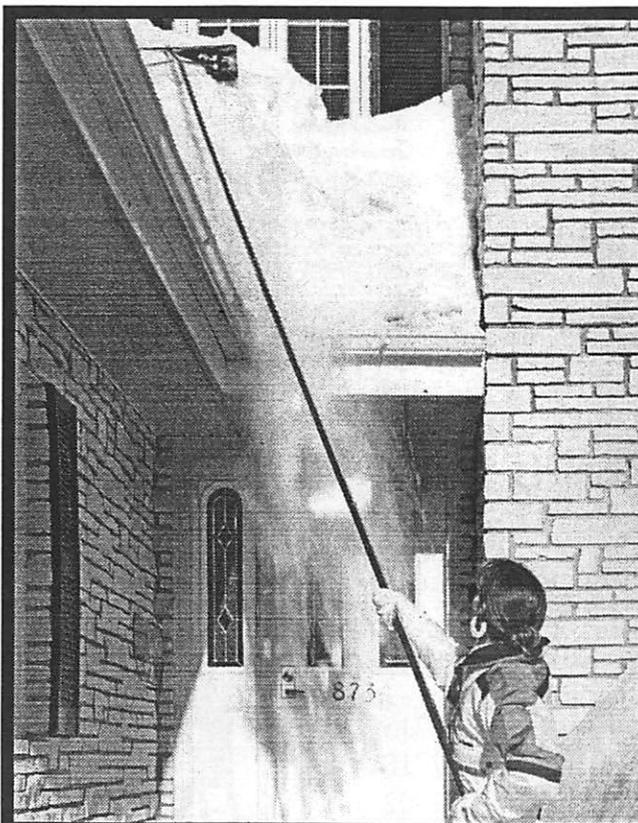
FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com



Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

Un vin et fromage pour souligner la nouvelle année

Les Fermières souligneront l'arrivée de la nouvelle année par une dégustation de vins et fromages. Cette activité sera tenue le mercredi 12 février à 19 h 45 au local. Chaque Fermière apporte une petite assiette de fromage.

Le programme de la réunion est le suivant :

- Lecture et adoption des comptes-rendus des comités
- Soulignons la St-Valentin
- Travaux au choix en rapport avec la St-Valentin

Nous vous attendons en grand nombre le 12 février à 19 h 45.



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7013
Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com

Soyez prévoyant pour l'été!

- Déchaumage
- Tonte de pelouse
- Ramassage de feuilles
- Balayage entrée d'asphalte et d'inter-blocs

Pour un travail bien fait...un seul nom à retenir:

**DÉNEIGEMENT
ET
ENTRETIEN DE PELOUSE
RÉJEAN BLAIS**



Tél.: 259-2434 Cel.: 241-9196

Formation en RCR



Cette année encore le Club social des pompiers volontaires de St-François, organise une soirée d'information en RCR, le jeudi 13 février 2003 de 18h30 à 21 h30.

La formation sera donnée par un formateur accrédité par la Fondation des maladies du cœur du Québec, accompagné par des premiers répondants. Le but est d'informer le plus de gens aux techniques de la RCR et de reconnaître les signes d'un malaise cardiaque et de savoir comment réagir. Nous offrirons également la formation aux élèves de 6^e année de l'école La Franco-lière. La soirée d'information, est offerte gratuitement par le Club social à la population de St-François. Si vous êtes intéressés, veuillez laisser votre nom au bureau de la municipalité de St-François au numéro 259-7228. Les places sont limitées à 16.

Sylvain Lamonde

Pour le Club Social des pompiers volontaires



**JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle Fi)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Tél.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU • LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine
1535, rue Lépine
Joliette (Québec)
J6E 4B8

usine
25, rue de L'Étang
Saint-François (Québec)
G0R 2G0

Le gymnase de La Francolière désormais accessible à la communauté

La corporation des Loisirs de St-François a pris entente avec l'école la Francolière sur l'accessibilité du gymnase pour la pratique d'activités sportives.

La période d'inscription se déroulera du 3 au 8 février 2003.

Voici la programmation disponible au de tarif 20\$/heure

LUNDI

10, 17, 24 février, 10, 17 mars 2003 (5 semaines)
18h30 à 20h

Ligue basket ball (12 à 15 ans) (2 équipes)
20h à 21h30

Ligue basket ball (16 et plus) (2 équipes)

24, 31 mars, 7, 14, 21 avril 2003 (5 semaines)
18h30 à 19h10

Ligue hockey cosum primaire (1^{re} à 3^e année)
(2 équipes)

19h15 à 19h55

Ligue hockey cosum primaire.(4^e à 6^e année)
(2 autres équipes)

20h00 à 21h30

Ligue basket-ball (16 ans et plus) (2 équipes)

MERCREDI

12, 19, 26 février, 12, 19 mars 2003 (5 semaines)
18h30 à 20h

Badminton 16 ans et plus.

20h à 21h30

Badminton 16 ans et plus.

26 mars et 2, 9, 16 et 23 avril 2003 (5 semaines)

20h à 21h30

Volley-ball 16 ans et plus.

20h à 21h30

Volley-ball 16 ans et plus.

N.B : Il y aura arrêt des activités durant la semaine de relâche scolaire du 3 au 7 mars 2003.

Horaire sujet à changement selon les inscriptions.

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Pensez à votre Valentin(e)...

le 14 février...

une carte...

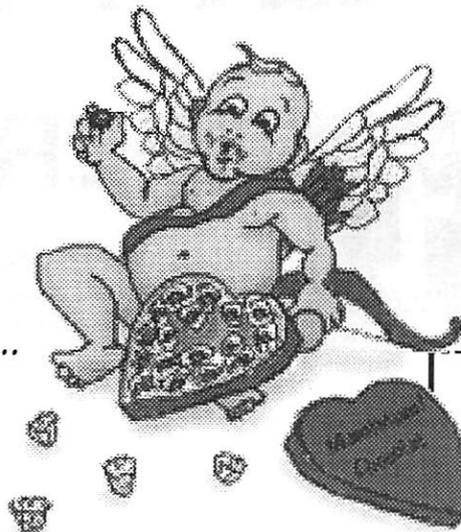
*avec un billet de
loterie...,*

*une bonne bouteille
de vin...de mousseux...*

ou de porto,

avec un bon film...

c'est chocolat!



Votre dépanneur
Ultra pense à vous
en tout temps!

Agent autorisé
de la SAQ

Nos heures d'ouverture

Lundi au vendredi: 6h30 à 22h

Samedi: 7h30 à 22h

Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



**Ce numéro sans frais
est payant :**

1 800 463-5229

Boni de

1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER

REER

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

Capital garanti à 100 %.

Taux avantageux garantis pour 10 ans.

Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.

Achat à partir de 100 \$.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis du 11 janvier au 1^{er} mars, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.placementsqc.gouv.qc.ca

**Épargne
Placements**

Québec 



Messe spéciale pour les jeunes de moins de 12 ans

Le 2^e dimanche de chaque mois, les jeunes sont invités à vivre la première partie de la messe à la sacristie. Merci aux parents qui ont accepté d'animer ces rencontres!

Parents qui ont des enfants d'âge scolaire

Comme nos écoles ne sont plus catholiques et qu'il n'y a plus d'animation pastorale à l'école, nous sommes prêts à vous aider dans l'éducation religieuse que vous voulez donner à vos enfants. Tel que proposé au début de l'année scolaire, une rencontre par saison vous est offerte pour vous aider à accompagner vos enfants en initiation chrétienne. C'est donc une 2^e rencontre qui vous est proposée.

Contenu:

- Questions des parents concernant l'éducation chrétienne de leurs enfants.
- Sens de la croix fabriquée pour les enfants.
- Comment accompagner les enfants vers une plus grande autonomie?

DATE : le mercredi 19 février 2003 de 20 h à 21 h 30

ENDROIT : Salle des loisirs de Saint-François.

ANIMATION : Marie-Paule Bélanger.

Bénédictio des croix des enfants

Tel que proposé aux diverses rencontres de parents, l'automne dernier, les enfants dont les parents ont fabriqué une croix pour se rappeler les diverses expériences spirituelles vécues, sont invités à venir faire bénir leur croix au cours d'une messe.

DATE : le dimanche 16 février aux heures de messe régulière.

Pour plus d'information, téléphonez à Marie-Paule Bélanger au 248-5668.

Aux parents qui ont des enfants de 0-5 ans

Une session de 7 rencontres d'environ 2 heures vous est proposée : *Grandir avec ton enfant*.

Pour favoriser la participation du couple, je vous offre une possibilité en après-midi et une en soirée. Les grands-parents et les gardiennes d'enfants sont aussi invités. Je fixe la première rencontre et, selon le désir du groupe, nous déterminerons les autres dates.

- DATE de la 1^{re} rencontre en après-midi : le mardi 11 février à 14 heures. (possibilité d'amener les bébés qui ne marchent pas)

- DATE de la 1^{re} rencontre en soirée : le vendredi 7 février à 19 h 30

ENDROIT : Presbytère de Saint-Pierre.

ANIMATION : Marie-Paule Bélanger

CONTENU : Psychologie de l'enfant et éveil spirituel.

Il est important de vous inscrire avant le 6 février à Marie-Paule Bélanger au 248-5668. Si le nombre n'est pas suffisant, la session sera annulée.

S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD



Vous êtes étudiants(es) et vous êtes à la recherche d'un emploi pour la période estivale. Alors, venez nous voir!

Âge requis: minimum 17 ans

Nous sommes à la recherche d'étudiants(es), qui veulent travailler dans l'une de nos 3 succursales:

Saint-François
34, Chemin Saint-François O
Saint-François (Qc)
GOR 3A0

Berthier-sur-Mer
23-B, Principale
Berthier-sur-Mer (Qc)
GOR 1E0

La Durantaye
25, Olivier Morel
La Durantaye (Qc)
GOR 1W0

Les tâches qui vous seront attribuées sont:

- Servir la clientèle
- Étiquetage des produits
- Placer la marchandise
- Livraison à l'occasion

Veillez donner votre nom et coordonnées à Stéphane Bilodeau, dir. gén.

Soit par la poste au: 34, chemin Saint-François O
Saint-François (Qc) GOR 3A0

Soit par courriel: stepbill@globetrotter.net

Ou par fax: (418) 259-7717

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Stéphane Bilodeau, au 259-7715

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

👉 Tenue de livre

👉 Impôt, etc.

1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



Statistiques paroissiales 2002

Avec le début de l'année, il est de coutume de vous donner la liste de baptêmes-funérailles- mariage pour l'année 2002.

Baptêmes

Avoine, Bianka	Alain Avoine et Nathalie Théberge
Bondy, Sébastien	James Bondy et Jacinthe Lamonde
Boulet, Antoine	Dominic Boulet et Josiane Blais
Boulet, Émile	Enrico Boulet et Mireille Bérubé
Campagna, Kari-Ann	Éric Campagna et Isabelle Lemieux
Caron, Antony	Stéphane Caron et Patricia Deschamps
Frenette, Jeanne	Pierre Frenette et Amélie Lecomte
Garant, Émile	Jonathan Garant et Catherine Allard
Lapointe, Audrey	Éric Lapointe et Marie Bernier
Lizotte, Maxime	Patrick Lizotte et Danie Simard
Masson, Lydia	Charles Masson et Cathy Lavallée
Montminy, Nicolas	Serge Montminy et Danielle Lacombe
Morin, Justine	Jonathan Morin et Julie Larrivée
Morneau, Molianna	Steve Morneau et Vicky Lemieux
Nicole, Rafaël	Jean-Sébastien Nicole et Claudine Proulx
Paré, Tristan	Jean-François Paré et Dominique Marois
Simard, Audrey	Denis Simard et Nadia Gaumont
Tanguay, Ryan	Yves Tanguay et Brigitte Blais
Veilleux, Olivier	Guy Veilleux et Amélie Bouchard

suite à la page 14

DÉJEUNER-CAUSERIE

DATE : le mardi 12 février 2003.

HEURE : 9 h à 10h30.

ENDROIT : Restaurant Arrêt-stop de Saint-François.

THÈME

Avoir une foi personnelle, c'est-à-dire libre et autonome.

ANIMATION : Marie-Paule Bélanger.

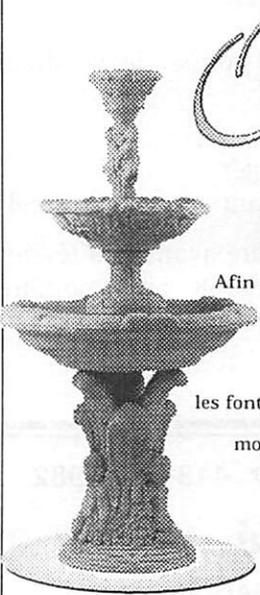
Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289



Arnebec Décor
une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager vous offre une variété d'ornements de parterre telles: les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!
Près de la sortie 369 de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOUS SOMMES OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 17 H ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE DE 10 H À 16 H

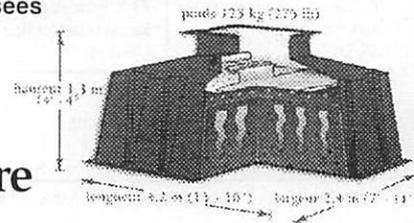
N° de licence RBC: 2552 189929



TERRASSEMENTS Joncas & Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



Ecofilo le Biofiltre

SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
- ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
- ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE



Un beau spectacle

Bonjour,

Pour commencer, laissez-moi vous souhaiter à tous une bonne année 2003. J'aimerais vous raconter comment s'est terminée l'année à l'école La Francoière. D'abord, durant la dernière journée de classe, les lutins du Père Noël sont venus nous livrer du courrier. Chaque élève a reçu une carte de vœux écrite par un autre élève de l'école. Tout le monde a mis beaucoup d'efforts à la fabrication de ces cartes et cela a donné d'excellents résultats! Pour animer le reste de l'après-midi, les élèves ont participé à différentes activités dans leur classe.

Dans la soirée, nous avons offert aux nombreux spectateurs un spectacle de musique, organisé, bien sûr, par notre professeur de musique, M. Bruno Gendron. Chaque classe a présenté son petit numéro. Aussi, quatre élèves de l'école, Mylène Blais et Véronique Noël, en 4^e année, Audrey Bonneau, en 5^e année et Mélanie Dubreuil, en 6^e année, ont démontré leur talent en nous jouant quelques pièces au piano. J'aimerais profiter de l'occasion pour les féliciter. Pour conclure le spectacle, M. Bruno et M. Denis Laflamme nous ont joué des petits airs du temps des Fêtes. C'était un beau spectacle!

Pour cette soirée, nous avons fait une collecte pour amasser des fonds qui serviront à réparer nos instruments de musique. La somme recueillie est de 170\$. Les gens ont été très généreux et nous leur disons un gros merci!

Je vous laisse le bonjour et vous dis au mois prochain!

Geneviève

Brigadier: un rôle sérieux



Bonjour à tous,

Je suis Dany Blais, le capitaine de la brigade scolaire. Je pense que les brigadiers font du bon travail cette année encore. Chacun est à son poste soit dans les rues, dans le vestiaire ou dans les autobus. Il y a même des médiateurs dans la cour de l'école durant les entrées et les récréations.

Avant le congé de Noël, la responsable, madame Valérie nous a réunis pour faire le point sur notre travail. Elle nous a rappelé l'importance de notre rôle et elle nous a encouragés à poursuivre notre travail avec sérieux. Le point qu'il nous faut améliorer pour certains, c'est de toujours porter notre ceinture. Certains l'oublient ou ne la portent

tout simplement pas tous les jours. C'est important pour être bien en vue.

Pour souligner nos efforts, madame Valérie nous avait prévu une récréation bien sucrée. Elle nous a servi des beignes de toutes sortes et du jus. Nous avons eu bien du plaisir comme vous pouvez le constater sur la photo.

Je termine en vous souhaitant une Bonne Année 2003.

Dany Blais, capitaine



GARAGE SAMSON

873, RANG NORD
ST-PIERRE DE MONTMAGNY, QC
G0R 4B0

TEL.: (418) 248-1432 FAX: (418) 248-7074



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

- SERVICE COMPLET DE MÉCANIQUE ET CARROSSERIE
- REMORQUAGE 24 HRS
- VENTE D'AUTO
- PIÈCES USAGÉES
- CONCESSIONNAIRE ARGO



Argo 6x6 CONQUEST

ARGO EXPLOREZ LES POSSIBILITÉS!



ENTRETIEN MÉNAGER

D PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL -

LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉGAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...

350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUEBEC) G0R 3A0

TEL.: (418) 259-2559 Fax: (418) 259-2302



Statistiques...

Suite de la page 12

Mariage

Stéphane Morency et Karine Montminy (22-06-02)

Défunts

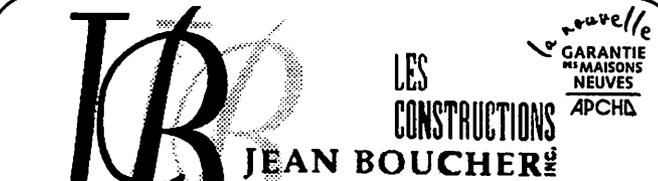
Simard, Maurice	16-01-02
Paré, Michel	17-01
Bouffard, Gilles	21-01
Gagnon, Marguerite	08-03
Lamonde, Gaston	17-05
Campagna, L. Joseph	21-05
Chouinard, Richard	29-06
Lamonde, Édouard	17-08
Bonneau, Claude	08-07
Larose, Gertrude	31-07
Blais, Simone	14-09
Bonneau, Michel	07-11
Thibaudeau, Jacqueline	16-11
Gaulin, Marie-Marthe	14-11
Bonneau, Paul-Auguste	16-12

Nouveau marguillier

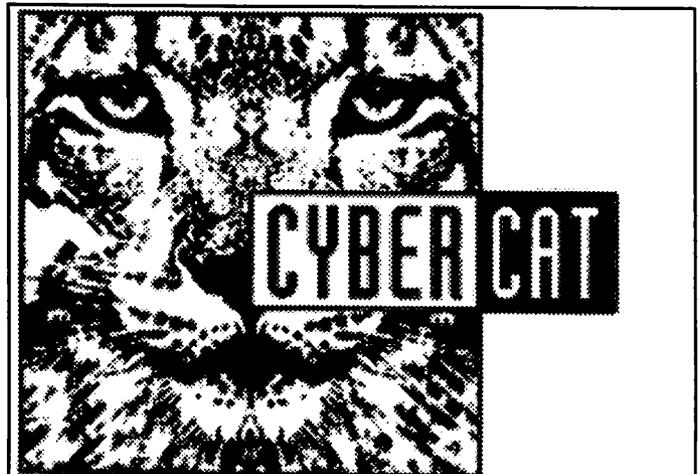
En décembre nous avons élu un nouveau marguillier en remplacement de monsieur Michel Boissonneault qui terminait ses trois ans de service. Nous le remercions de tout cœur. Et nous accueillons madame Fabienne Blais Labonté pour un premier mandat de trois ans. Monsieur Denis Rémillard fut réélu pour un second mandat de trois ans. Nous les remercions d'accepter leur aide dans la gestion de notre Fabrique. Nous aurons encore à voir à l'entretien des bâtisses comme la peinture du toit de l'église. Le presbytère demandera aussi. Nous ferons de notre mieux avec votre aide. Merci.

Vous avez admiré la nouvelle crèche à l'église. Le bois de grange fut donné par madame Julienne Corriveau. Elle fut l'œuvre de notre paroissien: Jean Gendron qui a planifié la crèche et l'a décorée avec goût. Le bâti de la crèche fut réalisé bénévolement par M. Denis Laberge, frère du curé. L'ensemble de la crèche a demandé l'aide de plusieurs personnes de notre paroisse pour entourer l'équipe de Pastorale-Liturgique. Nous les remercions tous. Nous avons conservé l'ancienne crèche pour les années futures.

Votre curé,
Pierre Laberge



LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer
Licence RBC
8000-1316-58
Tél. et Fax: **259-2628**



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: **(418) 259-2616**



ALFRED BOULET
Encans Boulet inc.
564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com
*Notre distinction,
votre satisfaction!*
Achat et vente de ferme

Brunch annuel de l'Association du baseball mineur

L'Association du baseball mineur vous invite cordialement à notre brunch annuel qui aura lieu le dimanche 9 février 2003, de 10 heures jusqu'à midi, au Centre des Loisirs de St-François.

Le brunch sera agrémenté par de la musique et sera animé par Yves et Denis Laflamme qui se feront un plaisir de vous divertir. Nous aurons un service de garderie sur place. Du nouveau cette année, nous avons un Service de traiteur, Pierrette Lemieux, Saint-Gervais.

Les cartes sont présentement en vente auprès des directeurs de l'Association du baseball. Veuillez les contacter pour obtenir vos cartes.

Voici les directeurs pour la saison 2003

Michèle Bernard, directrice	259-2938
Bernard Fiset, directeur	259-7002
Guylaine Gonthier, secrétaire-trésorière	259-2975
Normand Lacroix, directeur	259-2478
Jacques Morin, directeur	259-2974
Herman Pelletier, vice-président, registraire	259-7932
Yvon Rémillard, président	259-2415

Nous comptons sur votre présence parmi nous. Merci à l'avance

Entraîneur de l'année

Nous voulons par la même occasion vous annoncer que pour une 2e année consécutive, nous avons un entraîneur qui s'est mérité le titre d'entraîneur de l'année pour la classe participation régionale « A » de la région de Québec.

Le tout a eu lieu le samedi 21 septembre à Québec pendant le Gala Méritas. Cet entraîneur est HERMAN PELLETIER, et en 2001 ce fut François Létourneau qui s'est mérité cet honneur. Tout un exploit. Il y a du potentiel à St-François. Nous les félicitons tous les deux.

Yvon Rémillard, président
Baseball mineur de St-François

Du nouveau à l'Arrêt-Stop!!!

En plus du restaurant qui continue de vous offrir un service chaleureux et un menu du jour varié, vous pouvez maintenant bénéficier des services suivants :



CLUB VIDÉO avec des films à acheter ou à louer selon le principe original.
Louez & Emportez... Informez-vous!



La possibilité de vous procurer et de vérifier vos loteries préférées grâce à notre nouveau **TERMINAL LOTO-QUÉBEC!**



➔ De plus, nous offrons un **COIN CAFÉ** et un coin **SANDWICHES & GALETTES**

Venez constater par vous-même!!!



Heures d'ouverture: Toute la semaine de 6h à 23h

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

200, route St-François
Berthier-sur-Mer
Tél. Restaurant: 259-7704
Tél. Dépanneur: 259-7515



Info loisirs

Activités sur glace à venir

Il se déroulera un tournoi de hockey extérieur au centre des Loisirs de St-François les 14 et 15 février 2003. Nous attendons votre inscription.

Une ligue de hockey sur glace pour les jeunes 9 à 14 ans est en formation depuis la fin janvier .

Il est possible de patiner seulement les samedi et dimanche après-midi de 12h à 14h.

Pour toute information et inscription: Éric Tanguay
Sur place au sous-sol du centre le vendredi et samedi soir 18h à 20h (259-7929).

Sur semaine par téléphone: 259-7991.

Source: INFO LOISIRS DE ST-FRANÇOIS

La glace noire: soyez méfiant

Il faut se méfier de la présence de glace noire sur les routes lorsque la température voisine le point de congélation. Contrairement au verglas, la glace noire est transparente, très mince et ne reflète pas la lumière. C'est ce qui explique qu'elle soit si difficile à voir. La présence de glace noire présuppose un taux d'humidité élevé au niveau du sol. Le lever et le coucher du soleil sont donc des moments propices à sa formation. De plus, dès qu'un facteur limite l'évaporation de l'humidité, il y a risque que le phénomène se produise. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches 1-800-363-1363.

Abris saisonniers pour écoliers

Un abri saisonnier pour écoliers peut offrir une protection très utile contre le froid et les intempéries en attendant l'arrivée de l'autobus scolaire. Cet abri doit cependant être installé dans l'entrée privée de la résidence et à l'extérieur de l'emprise routière de façon à diminuer les risques que des véhicules percutent l'abri. Pour ne pas nuire à la visibilité, il est important de localiser l'abri du côté droit du conducteur qui quitte l'entrée privée et s'engage sur la route en marche avant. De cette manière, on assure également une bonne visibilité aux conducteurs circulant sur la route. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches 1-800-363-1363.

Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSE



ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

418-259-7700 / Sans frais: 1 800 463-4877

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

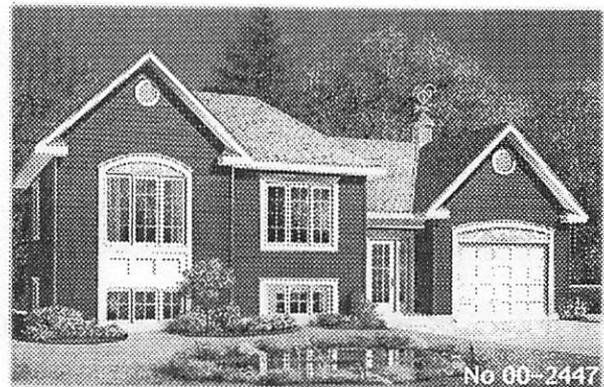
275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

LES DÉBROUILLARDS

Frissons en questions

Voici un mini guide pour profiter des plaisirs de l'hiver sans te transformer en glaçon.

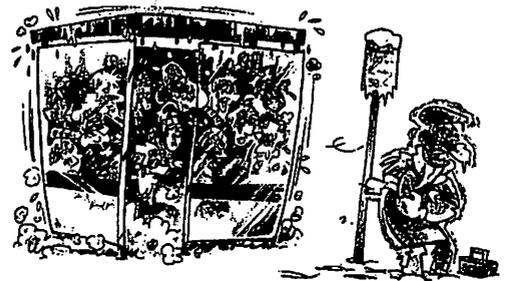
Tes doigts et tes orteils sont gelés mais pas le reste de ton corps. Pourquoi ?

On perd beaucoup de chaleur par les extrémités : les doigts et les orteils, mais aussi le nez, les oreilles et les joues. Par temps froid, ton corps cherche à réduire ces pertes de chaleur. Comment ? Il contracte les vaisseaux sanguins situés sous la peau des extrémités. Privées de sang, celles-ci deviennent blanches et froides.

Cette stratégie permet aux organes vitaux comme le cœur et le cerveau de recevoir le sang chaud essentiel à leur fonctionnement. Elle rend cependant les extrémités vulnérables aux engelures.

Si la peau ne gèle qu'en surface, elle va s'en remettre. Mais si l'engelure est profonde, de la glace se forme dans les cellules. Les tissus meurent. Dans les cas extrêmes, il faut amputer (couper) le membre gelé.

Aide tes extrémités à vaincre le froid. D'abord, porte une tuque. Car une tête sans tuque, c'est comme une maison sans toit : la chaleur se sauve ! Puis enfile des bas épais et de bonnes mitaines. Et amuse-toi !



À - 25 °C, Pitou peut-il souffrir du froid ?

À l'approche de l'hiver, la plupart des chiens à poil court voient leur pelage s'épaissir ; ils peuvent sans problème prendre une marche de 15 à 30 minutes par un froid de - 25 °C. Par contre, les caniches miniatures et les chihuahuas n'ont pas de fourrure d'hiver. On les protège avec un manteau. Par grand froid (- 30 °C), on ne doit les sortir que quelques minutes, sinon leurs pattes risquent de geler.



Une personne nue survit des heures à 0 °C. Mais à peine cinq minutes dans l'eau glacée. Pourquoi ?

La température normale du corps humain est de 37 °C. S'il se refroidit, il fonctionne moins bien. Ainsi, on devient confus sous 35 °C et le cœur cesse de battre à 21 °C. C'est la mort !

Dans l'eau glaciale, le corps se refroidit vite, car l'eau absorbe sa chaleur. Le refroidissement est 25 fois plus rapide qu'à l'air sec.

Cela explique pourquoi tu perds beaucoup de chaleur quand tes vêtements sont trempés par la pluie ou la sueur. Lorsque tu t'actives beaucoup,



porte des vêtements qui laissent la sueur s'évaporer, comme un anorak doté d'ouvertures aux aisselles.

Pourquoi la langue colle-t-elle au métal glacé ?

Contrairement au bois ou au plastique, le métal est un très bon conducteur : il "vole" rapidement la chaleur du corps. Résultat : l'eau à la surface de la langue (ou des mains) gèle. Seule solution : réchauffer le métal pour faire fondre la glace. Ne touche JAMAIS au métal glacé avec ta langue ou tes mains.



Texte : Marie-Claude Ouellet

Peut-on attraper un coup de soleil l'hiver ?

Eh oui ! Même si le soleil est moins chaud en hiver, il continue d'émettre les dangereux rayons ultraviolets à l'origine des coups de soleil. En plus, la neige agit comme un miroir : elle reflète ces rayons qui s'ajoutent à ceux venant du ciel. En ski alpin comme en ski nautique, enduis ta peau de crème solaire.



Le blues de l'hiver

Beaucoup de gens sont déprimés l'hiver. C'est peut-être à cause du manque de lumière, estiment des spécialistes. D'où l'idée d'exposer les personnes déprimées à une lumière très intense 30 minutes par jour. Deux recherches viennent de conclure que cette "thérapie par la lumière" donne de bons résultats. "C'est aussi efficace que de prendre des médicaments antidépresseurs", dit la psychologue suisse Anna Wirz-Justice. Et plus naturel !

2

FÉVRIER

0 0 3

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 Réunion du Conseil	4	5	6	7 DISCO Spécial Saint-Valentin 9-12 ans 19h30 à 22h00  Bac Bleu	8
9 Brunch annuel du Baseball mineur	10	11	12 Réunion des Fermières <i>Vins et fromages</i> 	13 Tombée du journal	14  Saint-Valentin	15
16 Tournoi de Charlemagne Salle de l'Âge d'Or Vieux Couvent 13h30	17	18  Réunion du Comité d'embellissement	19	20	21  Bac Bleu	22
23	24	25	26	27	28 	



Fleuriste
Demontmagny Inc.

- ☛ FLEURISTE
- ☛ BOUTIQUE DÉCORATION
- ☛ SERRES ET CULTURE-JARDIN

NOUVELLE
ADRESSE →

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

248-0117 / 1-800-463-0117



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 13 janvier 2003, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Norbert Morin, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Pierre Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Norbert Morin, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
LUNDI 2 DÉCEMBRE 2002 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE
SPÉCIALE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2002**

Comme il n'y a pas eu de séance préparatoire en décembre, le Conseil municipal n'a pas eu le temps de bien prendre connaissance des procès-verbaux du 2 et du 9 décembre 2002. Aussi décident-ils de les accepter sous réserve, c'est-à-dire qu'ils vont aviser le secrétaire-trésorier à la prochaine séance régulière s'il y a des correctifs à apporter.

PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur François Létourneau

**COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2002 ET COMPTES À PAYER JANVIER 2003
COMPTES PAYÉS – DÉCEMBRE 2002**

ABA Construction, installation ventilateur Garage	207,05
Ass. des Chefs des Services incendie Québec, cotisation 2003	178,29
Breton Métal, fer équipement.	29,44
Bureautique Côte-Sud	
Contrat service photocopieur	46,43
Copies plan (site institutionnel)	6,62.
CARRA, remise de décembre 2002 (ajustement novembre).	314,73

Chantal Prud'Homme, suivi des travaux (site institutionnel)	3 548,52
Claude Morin, remb. frais déplacement	337,80
Daniel Blais, remb .repas, formation mesure sécurité scène d'intervention	120,00
Dépanneur Ultra, essence et fournitures:	
Service incendie	16,72
Ass. des eaux	13,30
Embellissement	44,00
Chloration	2,19
	76,21
Desroches	
Huile à chauffage garage, diesel	2548,93
Huile à chauffage M. Paroisse	1381,49
Diesel	4990,50
Huile diesel	2619,60
	11 540,52
Éclairage Raymond, lampadaires (site)	12 438,23
Épicerie Morigeau, fournitures pompiers + essence	85,44
Équipement Sigma, pièce niveleuse	1 932,40
Étienne Blais	
remb. frais déplacement + repas, formation mesure sécurité	
scène d'intervention	195,00
Excavation Chanel & Fils inc., location pelle (Garant)	455,50
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	78,60
Garage Minville inc.:	
Pièce Mack	11,22
Pièce niveleuse	21,97
	33,19
Groupe Dynaco, changer serrure Loisirs	520,78
Hydro-Québec:	
Bi-énergie M. Paroisse	42,36
Éclairage public	539,58
	581,94
Imprimerie CCL, formulaires multifonctions	89,72
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre	40,00
Laforest Experts-Conseils, honoraires projet eau potable	37 165,78
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	97,20
Les Alarmes Clément Pelletier, installation alarme	3 257,72
Les Automobiles Chabot, hose compresseur à air	27,82
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	47,27
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	1 442,76
Lombard Canada, réclamation	733,81

M.R.C. Montmagny, mutations sept.-nov.	33,00
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack	65,70
Mario Gaumont, matériel équipement.	169,30
Microplus Côte-Sud et Dumoulin:	
Norton firewall 2002	104,62
Location et installation batterie.	128,04
Achat batterie et enlever virus	314,82
Ministre des Finances, droits annuels barrages	994,00
Ministre du Revenu du Québec, remise décembre 2002	5 219,68
Remb. activité loisirs.	15,40
MRC de Montmagny, bacs roulants 1ère année, règlement	1 548,00
Pétrole Montmagny:	
Huile machinerie	476,06
Matériel camion Ford	135,61
Pièces d'auto G.G.M., matériel	321,30
Praxair, oxygène et location de bouteilles	481,23
Propane GRG inc., propane Caserne incendie	355,89
Publicité Plastique Blais, lettrage service incendie.	27,61
Réal Huot inc., matériel aqueduc.	199,75
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges décembre 2002	1 004,49
René Samson, matériel Poste incendie, matériel Comité d'embellissement	118,19
Revenu Canada, remise décembre 2002	3 208,65
Samson & Frères inc., forages exploratoires (St-Pierre)	4 911,57
Scaphandre Autonome, 1 plein d'air	23,00
Signo Tech, panneaux signalisation	34,16
Simon Grégoire, formation Premiers répondants	92,00
Soc. Can. Postes, achat de timbres	55,21
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel	
M. Paroisse	37,84
Service incendie	227,39
Voirie	180,76
Site institutionnel	111,16
Chloration	145,22
Stéréo Plus Léonard Chabot, batterie cellulaire	69,00
Telus Mobility, service cellulaire.	39,33
Telus, service bureau, garage, Internet.	409,11

Terrassement Joncas, frais déplacement.	37,96
Thibault Pontiac Buick, pièce camion GMC	269,16
Ultra Dépanneur, essence voirie	14,00
Unibéton, sable et sel, sable loué à béton	2 578,10
Zirkonium, pièce Poste chloration.	88,57
TOTAL:	99 873,65

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte les comptes payés en décembre
 2002 et autorise le secrétaire-trésorier à payer les comptes suivants:

COMPTES À PAYER – JANVIER 2003

Bureautique Côte Sud	
papier photocopieur, agenda, fournitures informatiques.	82,41
C.I.B.	
support technique, mise à jour modifications + support technique réseau	2 933,14
Claude Morin, remb. frais déplacement	53,70
Comptoir d'Entraide, 2 poches de linge.	10,00
Desjardins Sécurité financière, ass. collective janvier 2003	1 764,61
Desroches, huile chauffage M. Paroisse.	480,65
Équipement Sigma inc., réparation niveleuse.	524,74
Filtrum, vanne multifonctions chloration.	170,50
Garage A. Chamberland & Fils, remorquage	172,54
Garage J. G. Rémillard, pièce camion Ford	95,58
Hydro-Québec, éclairage public décembre 2002	576,78
La Fabrique, loyer janvier 2003.	166,67
Laboratoire Environnement, analyse eau potable, analyse eaux usées	296,76
Lavery De Billy, honoraires dossier équipements supralocaux	109,79
Les Automobiles Chabot, pièces camion Ford	167,10
Les Concassés du Cap	
Collecte déchets novembre	4805,40
Collecte déchets décembre	4273,30
	9 078,70
Les Loisirs St-François Montmagny, contribution.	4 396,05
Mario Gaumond, pièces machinerie	81,95
Ministre des Finances, droits annuels barrages	994,00
O.M.H. St-François, contribution déficit 10% selon budget 2003	10 864,00

Pagenet, location téléavertisseur	371,70
Philias Blais, transport neige	304,24
Pneus André Ouellet, pièce camion Mack	341,06
Propane GRG, propane Caserne incendie	233,45
Remb. activité loisirs	9,10
Soc. Can. des Postes	
Achat de 500 timbres	276,06
Envoi journal l'Écho	63,26
Envoi journal l'Écho (extérieur)	19,51
Spécialité Ressort inc., pièce camion Ford	544,60
Telus, service bureau, garage décembre, incendie	375,67
Thibault Pontiac Buick, pièce camion GMC	70,39
Unibéton, sable et sel	2 830,64
TOTAL:	38 459,35

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX ET L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES SERVICES POUR 2003 (RÈG. NO 190-2003)

RÈGLEMENT NO 190-2003

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 2003.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 01 janvier 2003 et se terminant le 31 décembre 2003 déposé le 9 décembre 2002, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 2 décembre 2002;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

IL EST ORDONNE ET STATUE par le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-quinze sous et cinq dixième (0,755 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 et prélevée pour l'année fiscale 2003 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.
2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la municipalité.
3. Qu'une taxe spéciale de dix-huit sous et demi (0,185 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.
4. Qu'une taxe foncière spéciale de vingt-cinq sous (0,25 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins de la voirie locale transférée du gouvernement Provincial à la municipalité.
5. Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous (0,03 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour combler la perte encourue suite à l'abolition du remboursement de la TVQ à la municipalité par le gouvernement Provincial.
6. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans un secteur du village bien délimité. Un montant de soixante-quinze dollars (75,00 \$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2003, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
7. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00 \$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
8. A Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement

ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

- 8. B Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
- 8. C Qu'une taxe de compensation au montant de cent onze dollars (111,00 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 8. D Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre dollars (104,00 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 8. E Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
- 9. A Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
- 9. B Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
- 9. C Qu'une taxe de compensation au montant de cent onze dollars (111,00 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 9. D Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre dollars (104,00 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 9. E Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-cinq dollars et cinquante sous (55,50 \$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
- 10. A Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de trente-deux dollars (32,00 \$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00 \$) pour le bac de récupération soit imposée pour la première année d'une période de trois (3) ans, aux propriétaires de chaque résidence, chalet, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité.
- 10. B Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de trente-deux dollars (32,00 \$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00 \$) pour le bac de récupération soit imposée pour la première année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.

10. C Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de déchets et de trente-deux dollars (32,00\$) pour le bac de récupération soit imposée pour la première année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'un bureau, d'un commerce léger, d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
11. A Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de récupération soit imposée pour la deuxième année d'une période de trois (3) ans, aux propriétaires de chaque résidence, chalet, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité.
11. B Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de récupération soit imposée pour la deuxième année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
11. C Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60\$) pour le bac de récupération soit imposée pour la deuxième année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'un bureau, d'un commerce léger, d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
12. A Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
12. B Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
12. C Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | | |
|-------------------------------|--------------|---------------------|
| Tous bovins par unité animale | | 3,97 par tête |
| Porcs | 1 à 500 | 1,27 |
| | 500 à 1000 | 1,02 |
| | 1000 à 1500 | 0,79 |
| | 1500 et plus | 0,63 |
| Volailles | | 1,27 par cent têtes |
- Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
12. D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	28,90
Spécial aux champs pour bovins	37,50
Garage privé	84,70
Bureau, garage privé, commerce léger	209,60
Résidence et commerce, institution bancaire	371,40
Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M	635,30
Industrie Garant inc.	8 499,10
Industrie Meubles Morigeau	3 030,92
Fenêtres Montmagny inc.	3 395,97
Produits Métalliques Roy inc.	3 745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

- 13. A- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre cent soixante-dix-neuf dollars (479,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 13. B- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-seize dollars (76,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- 13. C- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- 13. D- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt neuf dollars (89,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 13. E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-huit dollars (88,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 13. F- Qu'une taxe foncière spéciale de soixante-quatre sous et quatre dixième (0,644\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 13. G- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et deux dixième (0,102\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 13. H Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et un dixième (0,101) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en

vigueur pour l'année 2003 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

13. I Qu'une taxe foncière spéciale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
13. J Qu'une taxe foncière spéciale de onze sous et neuf dixième (0,119\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2003 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1er septembre et 1er octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

En cas d'absence du Maire, la municipalité doit désigner un maire suppléant.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Pierre Jean en tant que maire suppléant pour 2003.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC DE MONTMAGNY

Monsieur Norbert Morin siège à la table de la MRC de Montmagny en tant que représentant

de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. En cas d'absence de ce dernier, la municipalité doit désigner par résolution un remplaçant.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Pierre Jean pour remplacer monsieur le Maire, Norbert Morin, à la table de la MRC de Montmagny, en cas d'absence.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2003

Monsieur Étienne Blais occupait cette fonction en 2002.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2003.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

L'année dernière, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2003.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. L'an dernier, monsieur Nicolas Pilote occupait ce poste.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur tout le territoire de la municipalité.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Nicolas Pilote est inspecteur inter-municipal. Il travaille pour quelques municipalités de la MRC de Montmagny dont Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il s'agit qu'on l'officialise de nouveau à son poste pour l'année 2003 afin que tout soit conforme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur municipal de la municipalité pour l'an 2003.

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ENTENTE ENTRE SAINT-PIERRE ET SAINT-FRANÇOIS CONCERNANT LA PROTECTION INCENDIE

La Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud bénéficiait des services de protection incendie de la Ville de Montmagny. Hors, la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud aimerait s'entendre avec la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour que celle-ci lui offre le service de protection incendie.

La Municipalité de Saint-Pierre a rédigé un projet d'entente et le présente à la Municipalité de Saint-François. Le secrétaire en remet une copie à chacun des élus.

Le Conseil municipal veut prendre le temps de bien étudier le projet d'entente proposé par la Municipalité de Saint-Pierre avant de prendre quelque décision que ce soit. D'ailleurs le Conseil municipal de Saint-François avait demandé au chef pompier, monsieur Sylvain Lamonde, de préparer une entente. Ce dernier l'a présenté au Conseil. Elle n'est pas entièrement complétée. Certains éléments sont manquants. Monsieur Lamonde va faire quelques recherches et va présenter son projet d'entente le plus rapidement possible au Conseil municipal. Après quoi, si le Conseil l'accepte, ledit projet sera envoyé à la Municipalité de Saint-Pierre pour fin d'étude et peut-être pour fin d'approbation. Donc, ce dossier évolue rapidement.

OFFRE D'ACHAT DU CHALET AUX PRAIRIES

Le 16 octobre 2002, le secrétaire a envoyé une lettre au locataire actuel «Club VTT Tadoussac inc.» l'avisant que la municipalité voulait se départir du chalet aux Prairies. En tant que locataire depuis plusieurs années, la municipalité offrait la possibilité à Club VTT Tadoussac d'acheter ledit chalet. Hors, le Club VTT Tadoussac a déposé une offre d'achat en réponse à la proposition de vente. L'offre d'achat déposée a été jugée trop basse. La municipalité a refusé de le vendre à ce prix-là.

Le Conseil municipal a demandé au secrétaire d'aviser le Club VTT Tadoussac que la municipalité comptait se départir du chalet au printemps 2003 au plus offrant si aucune autre offre bonifiée n'était déposée par le Club.

Le Club VTT Tadoussac fait une nouvelle offre à la municipalité. Le secrétaire en remet une copie à chacun des élus afin qu'ils puissent l'étudier.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a décidé de se départir du chalet situé sur le chemin Les Prairies Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le chalet est loué à l'organisme «Club VTT Tadoussac inc.» depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il est de bon aloi d'offrir en premier lieu la vente du chalet au locataire qui l'occupe depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Club VTT Tadoussac inc.» a bonifié son offre d'achat comme l'avait fortement suggéré la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la dernière offre d'achat de l'organisme «Club VTT Tadoussac inc.» qui s'élève à vingt mille dollars (20 000,00\$);

QUE la vente ne soit conclue que si le «Club VTT Tadoussac inc.» verse le montant promis, soit vingt mille dollars (20 000,00\$), comptant.

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL (À TITRE INFORMATIF)

La municipalité a accepté de participer à la mise en place de la collecte de sapins. Finalement, il a été décidé que les contribuables de la municipalité pourraient apporter leurs sapins au garage municipal entre le 4 et le 12 janvier.

Les arbres seront ramassés et transportés en Beauce pour y être déchiquetés. Les branches seront utilisées pour en extraire les huiles essentielles et les troncs serviront à chauffer les bouilloires. L'entrepreneur qui a été retenu par la MRC est M. Benoît Maheux qui opère sous le nom «Les Huiles essentielles Branchex». Les coûts reliés à l'opération sont: 1,15\$/arbre tous frais compris.

PRÉSENTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE L'INSPECTEUR INTER-MUNICIPAL ET RÉOLUTION OFFICIALIZANT SI LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE D'Y ADHÉRER

Le secrétaire remet aux élus une copie de l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement. Cette entente s'adresse aux municipalités suivantes:

- Saint-Paul-de-Montminy
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- Notre-Dame-du-Rosaire
- Sainte-Apolline-de-Patton
- Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- M.R.C. de Montmagny

Un projet de résolution est présenté aux élus et s'il est accepté, l'entente sera signée par les personnes autorisées dans la résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire poursuivre sa participation au partage d'une ressource commune de la MRC de Montmagny en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à cet effet pour l'année 2003;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud informe la MRC de Montmagny de sa participation à l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement pour une somme de 17 766,00\$ pour l'année 2003;

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE monsieur Nicolas Pilote soit nommé inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud conformément à l'entente intermunicipale et que ce dernier soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de même que ceux relatifs à la protection de l'environnement (voir règlements listés au Tableau 1 de l'entente);

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, conformément à l'article 4 de l'entente, s'engage à prendre des assurances contre la responsabilité et à assumer toute prime pouvant en résulter relativement aux travaux à être réalisés par l'inspecteur en bâtiment.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Pour ceux qui auront à traiter avec la Commission de protection du territoire agricole, voici les tarifs qui seront applicables à compter du 1er janvier 2003:

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

- Production d'une demande	225,00\$
- Production d'une déclaration	56,00\$
- Émission d'un permis d'enlèvement de sol arable ou de gazon:	
- Durée de 1 an	598,00\$
- Durée de 2 ans	1 196,00\$
- Émission d'une attestation (art. 15)	60,00\$
- Émission d'une attestation (art. 105.1)	
- Respect d'une condition prévue à une décision	60,00\$
- Respect d'une ordonnance	225,00\$

LOI SUR L'ACQUISITION DE TERRES AGRICOLES PAR DES NON-RÉSIDENTS

- Production d'une demande	225,00\$
- Émission d'une attestation de résidence	60,00\$

AUTRES

- Certification d'une copie de document	5,90\$
- Copie d'un plan de la zone agricole	11,25\$

Il est présenté aux élus un court texte intitulé «La protection du territoire et des activités agricoles et l'implantation d'ouvrages de captage d'eau souterraine pour des puits municipaux». Ce texte résume la position de la CPTA au regard de l'implantation de puits municipaux en zone agricole.

DROITS ANNUELS POUR BARRAGES

La Loi sur la sécurité des barrages, entrée en vigueur le 11 avril 2002, prévoit qu'un droit annuel doit être acquitté pour chaque barrage à forte contenance.

Saint-François possède deux (2) barrages

Classe B	824,00\$
Classe C	170,00\$
Montant total:	994,00\$

Ces droits couvrent la période du 11 avril 2002 au 31 mars 2003 et sont payables dans les 30 jours qui suivent la date de leur facturation (9 décembre 2002).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité des barrages est entrée en vigueur le 11 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui possèdent des barrages sont obligatoirement tenues maintenant de verser des droits annuels récurrents pour chacun de ceux-ci au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE les droits versés pour chacun des barrages sur le territoire sont déterminés en fonction du classement dudit barrage à savoir s'il est à forte, moyenne ou faible contenance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer des droits annuels de neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (994,00\$) pour les deux barrages sur son territoire, au Gouvernement du Québec;

QUE ces droits annuels versés au Gouvernement couvrent la période du 11 avril 2002 au 31 mars 2003.

SOUPER BÉNÉFICE DE LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

Samedi le 1er février aura lieu, à l'école Louis-Jacques-Casault, un souper bénéfice pour la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny. L'accueil se fera à 18 heures et le souper sera servi à 19 heures. Le coût est de 60,00\$/personne.

Il y a eu tirage parmi les bénévoles qui ont passé dans la paroisse pour la campagne du scanner et il avait été entendu que ces gagnants iraient assister au souper en signe de reconnaissance. Les gagnantes sont: Mme Nicole Labonté et Mme Rita Roy.

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement pour le «scanner» a connu un vif succès à Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ce succès est directement relié aux efforts déployés par une magnifique équipe de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut remercier ses bénévoles en leur offrant, par voie de tirage, la possibilité de participer au souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny samedi le 1er février 2003;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de réserver quatre (4) cartes pour le souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny;

QUE lesdites cartes soient remises aux gagnantes du tirage au sort.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR BARRAGES

Suite au dépôt de la Loi sur la sécurité des barrages le 11 avril 2002, la municipalité est tenue de se conformer à certaines obligations:

1. Établissement d'un programme de surveillance par des inspecteurs
2. Tenue d'un registre
3. Établissement d'un plan de mesures d'urgence préliminaire pour le 10 avril 2003.

D'autres obligations s'appliqueront à ces barrages à des dates ultérieures.

Pour le moment, la municipalité avait demandé des prix à la firme Roche et à la firme Noram.

	ROCHE	NORAM
PLAN PRÉLIMINAIRE DE MESURES D'URGENCE	17 200	12 173
INSPECTIONS 1 ^{RE} ANNÉE	5 100	1 800

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue de se conformer à certaines obligations découlant du dépôt de la Loi sur la sécurité des barrages le 11 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces obligations ne peuvent être assurées que par une firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux (2) firmes d'ingénieurs à déposer une offre de services forfaitaires pour la réalisation des ouvrages exigés suite au dépôt de la Loi sur la sécurité des barrages: Roche et Noram;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de la firme Noram pour rencontrer les obligations émanant de la Loi sur la sécurité des barrages;

QUE Noram vérifie la classification des barrages de la municipalité parce qu'elle juge qu'il y en a un parmi les deux qui devrait être reclassifié;

QUE l'offre de service de Noram soumise à la municipalité pour les barrages Morigeau et de l'Aqueduc en décembre 2002 et portant le numéro de référence EX-02-18060-088 soit respectée entièrement;

QUE la firme Noram respecte les délais exigés par le Gouvernement concernant certaines obligations (ex.: établissement d'un plan de mesures d'urgence préliminaire pour le 10 avril 2003);

QUE, s'il y a des ajouts ou des changements qui doivent être apportés à l'offre de services, ceux-ci doivent être présentés et approuvés par le Conseil municipal avant de procéder;

QUE les personnes autorisées à signer les documents concernant ce dossier soient:

- monsieur le Maire Norbert Morin ou, en son absence, le Maire suppléant monsieur Pierre Jean
- monsieur le secrétaire-trésorier Yves Laflamme.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

M^e Daniel Bouchard qui représente les intérêts de toutes les municipalités composant la MRC de Montmagny (excluant la ville) dans le dossier des équipements supralocaux, présente un compte d'honoraires pour des services rendus depuis le 30 septembre 2002 jusqu'au 17 octobre 2002.

Selon l'entente, la Municipalité de Saint-François a à défrayer un montant de 109,79\$ soit 15,9% du total de la facture. Les autres municipalités défrayent, selon leurs richesses foncières uniformisées, leurs participations au compte d'honoraires. Une photocopie du compte global est remise aux élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer des honoraires de cent neuf dollars et soixante-dix-neuf sous (109,79\$) à la firme «Lavery de Billy» qui la représente dans le dossier des équipements supralocaux contre la ville de Montmagny.

EAU POTABLE (PROJETS DE RÉOLUTION)

La firme BPR a préparé deux (2) projets de résolution concernant le dossier de l'eau potable. La première est pour une demande d'aide financière pour le projet d'alimentation en eau conjoint avec Saint-Pierre dans le programme «Infrastructures-Québec». Le deuxième se veut la solution retenue c'est-à-dire que la Municipalité de Saint-François retient la solution d'alimentation en eau conjointe avec la Municipalité de Saint-Pierre pour améliorer la qualité de son eau potable.

Une copie des deux (2) projets de résolution est remise à chacun des élus.

Les deux projets de résolution sont lus par le secrétaire aux élus. Ces derniers les acceptent. Donc, ils peuvent maintenant être adoptés par résolution.

Première résolution: demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François est alimenté en eau par une prise d'eau de surface vulnérable à la contamination et qui nécessite l'installation d'un système de traitement complet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François fait partie des municipalités qui ont été avisées par le ministère de l'Environnement et qu'elle devra apporter des correctifs à son réseau d'aqueduc dans le but d'améliorer la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige que la Municipalité de Saint-François réalise les travaux correctifs dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-conseil a été mandaté pour réaliser une étude permettant de solutionner la problématique d'alimentation en eau potable en fonction du nouveau règlement sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place un programme d'aide financière «Infrastructures-Québec» comportant un volet permettant aux municipalités de réaliser des projets visant à améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François a présenté une demande d'aide financière dans ce nouveau programme conjointement avec les municipalités de Berthier-sur-Mer et de Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été retenue le 27 mars dernier par le MAMM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a retenu une solution autonome pour améliorer la qualité de son eau potable et qu'elle ne participe plus au projet conjoint avec les municipalités de Saint-Pierre et de Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François présente un projet d'alimentation en eau conjoint avec Saint-Pierre dans le programme «Infrastructures-Québec»;

QUE la Municipalité de Saint-François autorise BPR Groupe-Conseil à la représenter sur le plan technique auprès des organismes ou ministères concernés par les programmes d'infrastructures;

QUE monsieur Norbert Morin, Maire ou monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, soit désigné comme représentant autorisé à signer tout document ou formulaire relativement à ce projet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à «Infrastructures-Québec», monsieur Réal Gauvin, député, et à BPR Groupe-conseil.

DEUXIÈME RÉSOLUTION: SOLUTION RETENUE

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François est actuellement alimenté par une prise d'eau de surface vulnérable à la contamination et qui nécessite l'installation d'un système de traitement complet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François fait partie des municipalités qui ont été avisées par le ministère de l'Environnement et qu'elle devra apporter des correctifs à son réseau d'aqueduc dans le but d'améliorer la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-conseil a été mandaté pour réaliser une étude permettant de solutionner la problématique d'alimentation en eau potable en fonction du nouveau règlement sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE selon cette étude, une alimentation en eau conjointe des municipalités de Saint-Pierre et de Saint-François est plus économique que des solutions autonomes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean
APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François retienne une solution d'alimentation en eau conjointe avec la municipalité de Saint-Pierre pour améliorer la qualité de son eau potable.

VARIA

- **Le 6 janvier dernier, monsieur Gaston Garant annonçait, par voie écrite, qu'il avait pris la décision de quitter son emploi à la municipalité. C'est une décision mûrement réfléchie. Des problèmes de santé et la contrainte d'être présent 7 jours par semaine l'ont incité à prendre cette décision.**

Le Conseil municipal est surpris de la décision de son employé monsieur Garant mais respecte sa décision.

ATTENDU QUE monsieur Gaston Garant a rendu de précieux services à la municipalité durant son séjour en tant d'employé;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Garant a toujours défendu les intérêts de la municipalité;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Garant a toujours fait preuve d'une grande disponibilité;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Garant a fait preuve d'une grande ouverture d'esprit quand il a accepté d'aller étudier quelques semaines à l'extérieur pour parfaire ses connaissances en traitement des eaux usées et qu'il les a transmises à monsieur Fernand Bélanger par la suite;

ATTENDU QUE monsieur Gaston Garant a toujours été très ponctuel et qu'il a fait preuve à de nombreuses occasions de débrouillardise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud regrette le départ de monsieur Gaston Garant et lui adresse des remerciements sincères pour tous les bons services rendus pendant qu'il a été à l'emploi de celle-ci;

QUE la Municipalité de Saint-François lui souhaite la meilleure des chances dans tous ses projets futurs et qu'il recouvre la santé.

- **Nomination d'un représentant de la municipalité sur le conseil des loisirs**

Monsieur Norbert Morin a laissé son poste de président des Loisirs St-François. Maintenant, c'est monsieur François Létourneau qui va occuper ce poste. Le deuxième représentant de la municipalité sur le Conseil des Loisirs est monsieur Yves Laflamme (le conseiller). Le troisième représentant était madame Mariette Pelletier. Madame Pelletier n'étant plus conseillère municipale, il faut nommer un troisième représentant.

CONSIDÉRANT QUE madame Mariette Pelletier n'est plus sur le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) représentants de la municipalité sur le Conseil des Loisirs St-François;

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste de vacant actuellement suite au départ de madame Pelletier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Jean-Yves Gosselin en tant que représentant de la municipalité sur le Conseil des Loisirs;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

- Remerciements à madame mariette pelletier

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adresse des remerciements à madame Mariette Pelletier pour l'avoir représentée au sein du Conseil des Loisirs St-François de Montmagny inc.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt heures et cinquante minutes.

Adopté à l'unanimité

Norbert Morin, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier



Petites annonces

A VENDRE

Poêle combiné huile/électricité très bon état: 50\$

Divan lit très propre: 75\$

Table de TV: 10\$

Chaufferette au kérosène : 10\$

Table en contre-plaqué avec pattes pliantes

72 pouces x 36 pouces: 15\$

Si vous êtes intéressé, composez le 259-7205.

.....

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

J'offre mes services pour faire de l'entretien ménager ou autres travaux domestiques. Line Thibodeau: 259-2731.

Tournoi de charlemagne

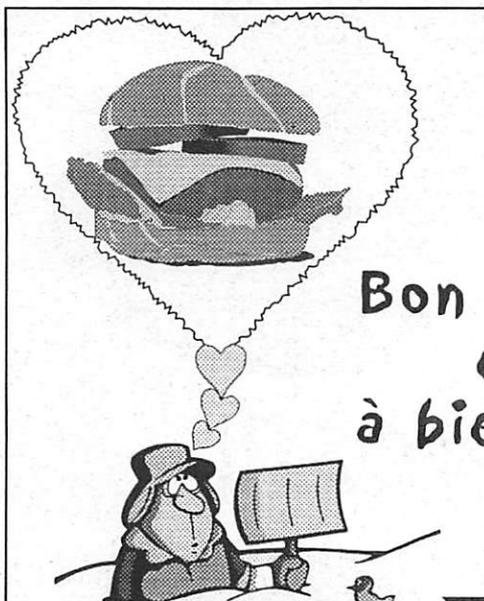
Dimanche 16 février

13H30

Salle de l'Âge d'Or

MAISON DE LA PAROISSE

(VIEUX COUVENT)



**Bon hiver
et
à bientôt!**

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

259-2447

Obonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Engelure

Les gelures profondes affectent le plus souvent les mains et les pieds. Les gelures superficielles sont fréquentes et touchent le nez, les oreilles et surtout les joues.

Les facteurs favorisant les engelures

- le jeune âge
- la température extérieure très basse
- le vent
- l'exposition prolongée au froid
- un niveau élevé d'humidité
- l'immobilité
- des gelures antérieures
- des vêtements trop serrés
- l'appui sur un corps métallique
- la fatigue et le sommeil



Mesures non pharmacologiques

- Enlever les bijoux ou articles pouvant exacerber l'œdème, ex.: bague.
- Réchauffer graduellement la personne ou la zone atteinte.
- Immerger la région atteinte dans l'eau chaude, maximum 40-42° C.
- Faire des exercices légers pour promouvoir la circulation. Ne pas masser la peau pour éviter de briser les vaisseaux sanguins.
- Nettoyer la région atteinte avec de l'eau et un savon doux pour prévenir les infections.
- Les pommades ou crèmes antibiotiques ne sont pas utiles en prévention d'une infection. Leur utilisation est réservée en présence d'une infection seulement.
- Soulager les douleurs avec un analgésique si nécessaire.

Consulter votre médecin si:

- la température corporelle est inférieure à 32° C.
- il y a présence d'infection ou coloration bleu grisâtre de la peau.

SantéXpert

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

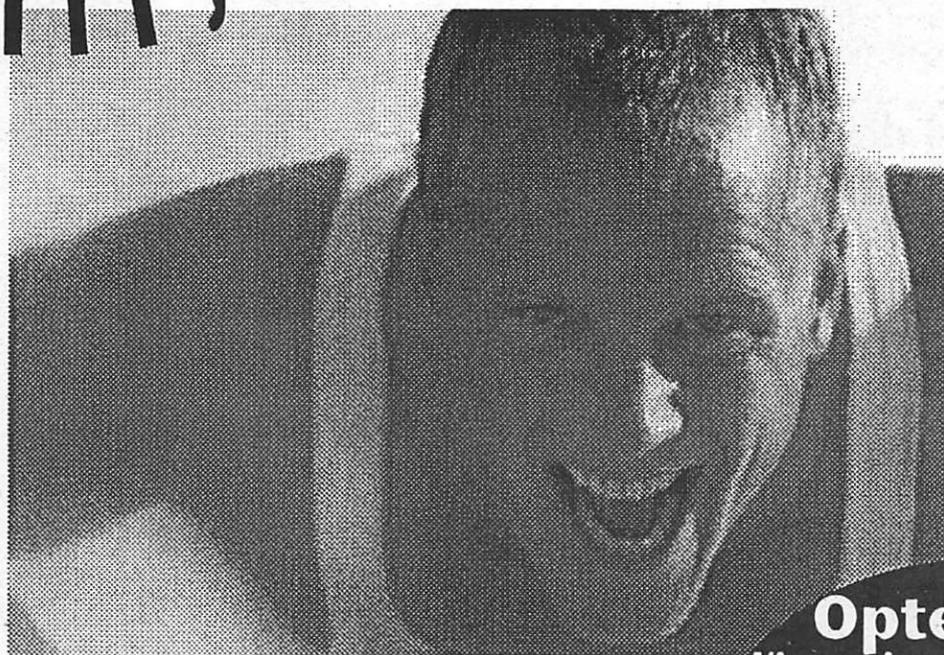
Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
 Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
 Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



Fonds Desjardins

grrrREERrrr!!!



Optez pour
l'investissement par
versements
périodiques

Semez tôt,
récoltez grrrros!!!



Desjardins

Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud